



Extrait autorisation
2009.pnc.aut.25.t

Extrait d'une décision du 13 mai 2009, portant autorisation de prélèvement d'échantillons d'espèces animales

Par décision du directeur de l'établissement public du parc national des Cévennes en date du 11 mai 2009, M. Joël MATHEZ est autorisé, dans le cadre de l'étude de la distribution et la fréquence des espèces végétales du parc national des Cévennes, à prélever des insectes, sur le massif de l'Aigoual, du 13 mai 2009 au 31 décembre 2009 selon les prescriptions suivantes :

- L'autorisation est assortie de la transmission en fin d'année des résultats des prospections au service études, protection et aménagement durables, et de la transmission en fin d'année de la liste des échantillons prélevés pour l'herbier de l'institut de botanique de l'Université de Montpellier II ;
- Elle est accordée à la seule fin d'étude scientifique.